



## La responsabilité sociale des journalistes

*Comunicazionepuntodoc* dossier spécial (décembre 2016)

### Call for papers

Face aux grands défis sociétaux, la question de l'intégration de la diversité dans les médias est le résultat d'un processus de construction aux facettes multiples à des choix idéologique et stratégiques émanant des États à travers les politiques publiques, d'ONG, d'instances supranationales (UNESCO, Conseil de l'Europe), d'organismes de régulation (par exemple le CSA en France et Garant en Italie) ou d'entreprises médiatiques (label 'diversité'). Ces institutions donnent aux médias, et aux journalistes, une responsabilité sociale (RS) collective et/ou individuelle qui se décline notamment sous une première forme, celle du management et qui concerne l'accès aux postes de pouvoir à forte visibilité sociale. Dans les entreprises du secteur des médias, la prise en compte de la diversité doit se traduire également dans les orientations éditoriales et les programmes diffusés. Or plusieurs études ou rapports centrés sur les femmes, les minorités ethniques, l'orientation sexuelle ou le handicap démontrent la difficulté de l'expression de la diversité dans les médias européens. Différentes études font même un constat amer concernant l'information généraliste qui semble constituer un lieu de renforcement des discriminations.

Ce dossier spécial de *Comunicazionepuntodoc*, se propose comme un moment de réflexion collective et transnationale sur les tentatives de réaffirmation du rôle des journalistes en général dans les démocraties modernes... Il ne s'agit donc pas de faire une étude sur le traitement médiatique de la diversité, ou d'engager la profession dans une posture militante qui consisterait à promouvoir cette question de la diversité, mais bien d'interroger et de comprendre l'exercice de la profession de journaliste dans cette configuration particulière et ainsi répondre aux défis de nos sociétés contemporaines. Il y a là aussi un objectif méthodologique lié à la mobilisation de méthodes d'analyse sur ce sujet en questionnant la RS des journalistes dans deux dimensions particulières : l'éthique déontologique (respect des normes) et l'éthique conséquentialiste (conséquence des contenus) des pratiques et productions des journalistes.

Entre respect des normes, bonnes pratiques professionnelles, comment les journalistes construisent et appréhendent leurs RS sur la question de l'expression de la diversité ? Quelles sont les injonctions qui pèsent sur eux ? Quelles sont les conditions de possibilités offertes par les entreprises de presse aux journalistes pour leur permettre d'assumer leur responsabilité sociale individuelle et collective sur la question de l'expression de la diversité ?

Les résumés (500 mots, avec une petite bibliographie) doivent être envoyés par mail à [comunicazionepuntodoc@uniroma1.it](mailto:comunicazionepuntodoc@uniroma1.it) avant le 1 juin 2016.

Les papiers définitifs devraient être envoyés à cette même adresse avant le 15 septembre 2016.

On acceptera des papiers en Italien, Français et Anglais.



## Comité scientifique

Jean-François Diana (Université de Lorraine, laboratoire CREM EA 3476)

Franca Faccioli (« Sapienza » Università di Rome, Département de Communication et Recherche Sociale)

Raffaella Messinetti (« Sapienza » Università di Rome, Département de Communication et Recherche Sociale)

Mario Morcellini (« Sapienza » Università di Rome, Département de Communication et Recherche Sociale)

Isabella Pezzini (« Sapienza » Università di Rome, Département de Communication et Recherche Sociale)

Alessandro Porrovecchio (Université du Littoral Cote d'Opale, laboratoire URePSSS EA 7369)

Christian Ruggiero (« Sapienza » Università di Rome, Département de Communication et Recherche Sociale)

Karim Souanef (Université de Lille 2, laboratoire URePSSS EA 7369)

Fabien Wille (Université de Lille 2, laboratoire URePSSS EA 7369)